

Initiatives parlementaires

Et la Cour fédérale a cassé la décision du conseil au terme d'un examen consciencieux, se fondant entièrement sur le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes. C'est pour cette raison que ce projet de loi est à l'étude aujourd'hui.

De toute évidence, le seul recours qui nous reste est de présenter une mesure législative qui reconnaisse la situation professionnelle de ces fonctionnaires laborieux et dévoués. Ne vous y trompez pas. Ces hommes et ces femmes sont des fonctionnaires. Ils servent le public exactement de la même façon que les facteurs dans les centres urbains. Sans aucun doute, la distribution du courrier est encore considérée comme un service public dans notre pays. Le service est assurément le même pour les facteurs syndiqués et les facteurs ruraux. Malheureusement il existe quelques différences fondamentales.

Par exemple, le contrat accordé à un facteur rural s'élève en moyenne à 16 000 \$ par an. Ce chiffre est rarement négociable. Dans bien des cas, le facteur rural ne touche aucun supplément pour les itinéraires qui ont été fusionnés. En outre, il ne reçoit aucune augmentation de salaire lorsque le nombre de personnes habitant à une adresse augmente, ni pour les envois contre remboursement, le courrier recommandé, les colis, les envois en express ou le courrier électronique.

• (1910)

Enfin, les augmentations que nous subissons tous actuellement au Canada, comme celles du prix de l'essence, des primes d'assurance ou du coût de la main-d'oeuvre engagée pour faire face à une charge de travail supplémentaire, ont diminué le revenu réel des facteurs ruraux. Postes Canada n'admet pas que les facteurs ruraux connaissent essentiellement les mêmes difficultés que tous les Canadiens. C'est ce qu'il en coûte de monter une affaire et d'essayer de l'exploiter efficacement.

Comprendre l'attitude de Postes Canada au sujet des problèmes rencontrés par les facteurs ruraux, c'est comprendre la manière responsable dont cette société semble gérer ses finances. Je sais que le ministre en a parlé à maintes occasions à la Chambre, affirmant que Postes Canada est en train de devenir financièrement responsable et rentable. En conséquence, comme nous l'avons

souligné de ce côté-ci de la Chambre, à bien des égards, le service qu'elle offre aux Canadiens s'est détérioré.

Pour être honnête envers la société et pour bien décrire sa position, signalons que Postes Canada estime, et je cite, que «pour organiser et gérer ses services à la manière des entreprises et conformément aux principes de rentabilité et d'économie, elle recourt à un mécanisme officiel d'évaluation des offres de services, qui assure une saine concurrence entre les fournisseurs et le meilleur rapport coûts-bénéfices pour la société et ses clients.»

Donc, toujours selon Postes Canada, «dans chaque concours, nous tenons compte de tous les éléments techniques, commerciaux et financiers des soumissions. La décision finale est fondée sur l'aptitude du fournisseur à offrir le meilleur service par dollar dépensé.» Autrement dit, l'argent est encore et toujours la considération qui l'emporte. Il en résulte que le service postal, qui est si vital pour nous, Canadiens des régions rurales, souffre de cette attitude de la Société des postes.

En principe, le processus officiel d'appel d'offres ne tient pas compte uniquement des considérations financières. La soumission retenue devrait être synonyme de compétence. La compétence, liée aux considérations commerciales et financières, devrait servir à déterminer l'adjudication du contrat de livraison du courrier. Les facteurs des circuits ruraux ont cependant constaté qu'à la Société canadienne des postes, le processus peut laisser à désirer. Les nombreuses lettres que j'ai reçues de facteurs de circuits ruraux de partout au Canada brossent le portrait d'une société d'État qui place l'argent avant les gens et qui finit pas être un véritable exploitateur.

Je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour lire quelques passages de certaines de ces lettres. C'est vraiment la meilleure façon de dénoncer les injustices qui se commettent dans nos localités rurales.

Comme le disait dans une lettre une dame du sud-ouest de l'Ontario, et je cite:

Je suis encore facteur du circuit n° 1; je le suis depuis près de 16 ans. J'ai renouvelé mon contrat pour cinq autres années en mai 1981. Mais, un an après avoir reçu ce contrat, notre maître de poste a pris sa retraite, et nous venons de devenir un autre de ces comptoirs postaux de la société.